

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 30 mai 2014

Diffusion

Aux responsables des laboratoires de microbiologie Aux médecins microbiologistes infectiologues Aux chefs technologistes

Objet : Transport des micro-organismes de catégorie A appartenant au groupe de risque 4 - Plan d'intervention d'urgence

Chers collègues,

Le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) reçoit sporadiquement des demandes de soutien pour la recherche de pathogènes de groupe de risque 4 (GR4). Toute demande d'analyse pour un agent de cette catégorie nécessite l'application du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD), incluant les matières infectieuses.

Nous désirons par la présente vous rappeler que tout employeur est responsable d'avoir en tout temps les boîtes TC-125-1A pour tous les types de conditions d'envoi ainsi qu'un minimum de 4 placards UN2814 à apposer sur le camion transporteur pour l'expédition des pathogènes de catégorie A appartenant au GR4.

De plus, seul un membre de votre personnel qui possède une certification valide pour le Transport des matières infectieuses est autorisé à emballer et signer les documents d'expédition. La formation du personnel et sa certification relèvent de la responsabilité de chaque employeur, des supérieurs immédiats.

Ainsi, un laboratoire qui expédie un spécimen pour la recherche d'un virus du GR4 a l'obligation d'inclure un « Plan d'intervention d'urgence » (PIU) lors de l'envoi du colis. Un PIU est requis pour le transport routier ou aérien de tous les échantillons cliniques ou cultures pouvant contenir les virus énumérés à l'article 7.1.7 du règlement TMD qui peut être consulté à l'adresse suivante :

http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-partie7-374.htm#art71

Une équipe provinciale certifiée par Transport Canada pour les envois requérant un PIU est en place au LSPQ. Vous devez communiquer rapidement avec un de ses membres pour obtenir le numéro PIU exigé pour l'expédition. Cette équipe est disponible pour vous assister dans le processus d'envoi des spécimens vers le Laboratoire national de microbiologie à Winnipeg.

Nous vous invitons à nous contacter pour toute information ou question en lien avec cette procédure. Les informations pertinentes apparaissent à l'annexe cijointe. Nous comptons également sur vous pour en informer vos collègues et le personnel de votre laboratoire.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Cécile Tremblay, M.D., FRCPC Directrice scientifique LSPQ

p. j. ANNEXE - Précision sur le transport de matières dangereuses de GR4 – Plan d'intervention d'urgence (PIU)



ANNEXE - PRÉCISIONS SUR LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES DE GR4 – PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE (PIU)

A - Liste des microorganismes appartenant au groupe de risque 4 (en date de juin 2014)

Virus de la fièvre hémorragique de Crimée et du Congo

Virus d'Ebola

Cultures du virus de la fièvre aphteuse

Virus de Guanarito

Virus Hendra

Cultures du virus de l'herpès B (*cercopithecine herpesvirus-1*)

Virus de Junin

Virus de la forêt de Kyasanur

Virus de la fièvre de Lassa

Virus de Machupo

Virus de Marburg

Virus de Nipah

Virus de la fièvre hémorragique d'Omsk

Virus de l'encéphalite verno-estivale russe

Virus de Sabia

Virus de la variole

B- Marche à suivre

- 1- Aviser un membre de l'équipe PIU du LSPQ <u>le plus rapidement possible</u> et fournir les renseignements suivants :
 - type et volume des échantillons;
 - analyse demandée;
 - informations cliniques (requises par le Laboratoire national de microbiologie).
- 2- Emballer et étiqueter les échantillons conformément aux règles de transport pour les spécimens de catégorie A par une personne titulaire d'un certificat de TMD valide.
- 3- Cette même personne doit compléter le formulaire « Déclaration de l'expéditeur TMD / Shipper's declaration for dangerous goods » et indiquer dans la case « Renseignements additionnels / Additional handling information » l'information suivante :
 - PIU# (inscrire le numéro fourni par un membre de l'équipe PIU du LSPQ)
 - 24 hrs Emergency number: 1-800-545-7661
 - Personne responsable: Benoit Hermant (Superviseur Transport Canada)

4- Contacter Purolator qui accepte les spécimens de groupe de risque 4. <u>Avoir 4 placards</u> UN2814 à remettre au transporteur.

C- Coordonnées des membres de l'équipe PIU au LSPQ

LSPQ: Tél: (514) 457-2070

Sophie Grenier poste 372
Coordonnatrice PIU sophie.grenier@inspq.qc.ca

 Alexandre Chammat poste 278 alexandre.chammat@inspq.qc.ca

Bouchra Serhir poste 231
bouchra.serhir@inspq.qc.ca

 Ida Pedro poste 218 ida.pedro@inspq.qc.ca

D- Des listes de fournisseurs de contenants et de placards sont disponibles à :

https://www.tc.gc.ca/fra/tmd/contenant-infectieuses-fournisseursab-140.html http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/formation-distributeurs-243.htm

E- Références

Transports Canada. Règlement du RTMD en langage clair. Disponible sur le site Internet de Transports Canada: www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-partie7-374.htm

Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. Transport et conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale. Quatrième édition. 2010.

Bulletin sur le transport de marchandises dangereuses - Expédition des matières infectieuses :

http://www.tc.gc.ca/media/documents/tmd-fra/RDIMS-8210382-EXPEDITION_DES_MATIERES_INFECTIEUSES_-_BULLETIN_TMD_FINAL.pdf